

COMPTES MENSUELS DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

N° 26 : décembre 2020

Situation au 30 septembre 2020

Cette publication présente chaque trimestre les comptes mensuels des régimes obligatoires de base de sécurité sociale, du FSV, de la CNSA et de la CADES, hors régime des retraites de la fonction publique de l'État. En dehors de ceux du mois de décembre, les résultats en fin de mois au cours de l'année présentés ici sont dépendants des modalités de remontée des informations comptables et ne prennent pas en compte les opérations dites d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables. Ainsi, ils ne permettent pas d'anticiper directement le solde attendu en fin d'exercice, à l'inverse de la prévision présentée dans le rapport de la CCSS de septembre 2020. Seuls les résultats au 31 décembre prennent en compte toutes les opérations comptables.

Au 30 septembre 2020, le solde du régime général de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'établit à -23,5 Md€ ; il se dégrade très fortement (-21 Md€ par rapport à la même date en 2019) du fait de la crise sanitaire et économique. Cette forte détérioration concerne toutes les branches, elle est nettement plus marquée pour la branche maladie (-17 Md€) et plus modérée pour la branche famille (-2,2 Md€), la branche vieillesse (-1,1 Md€) et la branche AT-MP (-0,7 Md€) qui, seule, reste excédentaire.

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP, FSV et CADES

en milliards d'euros	2020 p * % évol		Montant à fin Septembre		Sep-20 / Sep-19	% Prév. 2020
	2019	2020	2019	2020		
SOLDE	-49,0		-2,5	-23,5		
dont branche maladie (PUMa)	-33,7		-0,3	-17,4		
dont branche vieillesse+FSV (régimes alignés)	-11,5		-4,4	-5,5		
dont branche famille	-3,5		1,0	-1,2		
dont branche AT-MP	-0,4		1,2	0,5		
Total des dépenses	440,4	6,2%	303,2	315,8	4,2%	71,7%
Prestations sociales	404,9	5,3%	284,8	291,8	2,4%	72,1%
Transferts	22,9	28,3%	10,6	16,5	++	71,9%
Charges de gestion courante et autres charges	12,5	0,9%	7,8	7,5	-3,5%	59,8%
Total des recettes	391,3	-5,2%	300,7	292,3	-2,8%	74,7%
Cotisations sociales	187,4	-10,1%	155,9	143,7	-7,8%	76,7%
Cotisations prises en charge par l'Etat	8,6	++	3,5	3,4	-3,7%	40,0%
CSG	95,3	-5,8%	75,3	69,2	-8,1%	72,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	82,9	-1,0%	60,1	63,6	5,8%	76,8%
Charges liées au non recouvrement	-5,0	++	-1,7	-1,2	-25,0%	24,9%
Transferts	14,4	++	4,7	11,2	++	77,5%
Autres produits	7,8	16,1%	2,7	2,5	-8,7%	31,9%
CADES - endettement net	-93,2	4,6%	-92,6	-85,2	-8,0%	

* : Prévisions du PLFSS 2021

Le solde au 30 septembre 2020 s'établit à -23,5 Md€, en forte dégradation par rapport à fin septembre 2019. Toutes les branches affichent un solde en recul.

L'épidémie de COVID-19 explique cette dégradation sans précédent. Le confinement mis en place le 17 mars puis sa levée progressive à partir du 11 mai ont eu des conséquences très fortes sur l'activité et donc sur les recettes de la sécurité sociale (on rappelle qu'il y a un décalage d'un mois, pour les cotisations et contributions du secteur privé, entre la période au titre desquelles elles sont dues et leur enregistrement dans les comptes : ainsi, les recettes enregistrées au cours des trois premiers trimestres 2020 se rapportent aux périodes d'emploi de décembre 2019 à août 2020). En outre, des mesures exceptionnelles ont été prises pour soutenir le système de soins augmentant les dépenses de l'assurance maladie.

Dans sa publication N° 316 de décembre 2020, l'Acoss indique que la masse salariale soumise à cotisation a augmenté de 18,4% au 3^{ème} trimestre 2020 par rapport au 2^{ème} (après -15,6% au 2^{ème} trimestre 2020 par rapport au 1^{er}) et baisse de 2,3% sur un an en raison, essentiellement, du recours massif des employeurs à l'activité partielle qui a un effet d'éviction de l'assiette sociale. En effet, l'allocation versée aux salariés placés dans ce dispositif n'est soumise à aucune cotisation mais uniquement à la CSG (à taux réduit) et à la CRDS. Ce même effet d'éviction joue pour les personnes qui ont été en arrêt de travail et touchant des indemnités journalières. Cette forte hausse au 3^{ème} trimestre traduit le moindre recours au chômage partiel. Le nombre de salarié effectivement en chômage partiel, estimé par la Dares au 10 novembre, serait descendu à 1,1 million en septembre, soit 6% des salariés du secteur privé, après 1,3 million en août et 1,9 million en juillet en net retrait depuis le pic d'avril avec 8,8 millions de personnes concernées. A ces effets s'ajoutent le recul de l'emploi. Le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) baisse, sur un an, de 4,2% au 3^{ème} trimestre 2020 (Acoss stat n° 312).

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) tel qu'adopté par le Parlement retient pour l'année 2020 une prévision d'évolution de masse salariale du secteur privé de -8,9%.

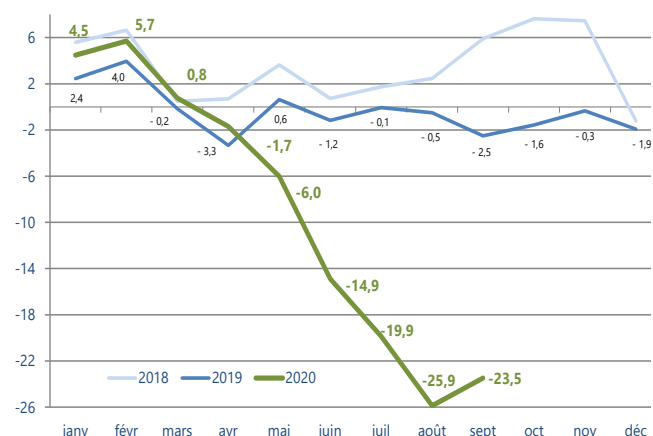
Cette nette baisse de la masse salariale soumise à cotisation explique l'essentiel du recul des cotisations (-7,8%) à fin septembre 2020. Il provient aussi de la suspension des appels des cotisations des travailleurs indépendants à partir de mars afin de soulager leur trésorerie. Ces appels ont repris en septembre, mais pour des montants réduits. Par ailleurs, la baisse de 6 points du taux de cotisation patronale maladie pour les salaires inférieurs à 2,5 SMIC et l'exonération de cotisations retraite sur les heures supplémentaires, qui diminuent les encaissements de janvier 2020 par rapport à ceux de janvier 2019, accroissent ce repli.

La baisse des recettes de CSG (-8,1%) est également due au recul de la masse salariale. A l'inverse, les impôts, taxes et contributions hors CSG progressent (+5,8%), surtout en raison de la hausse de la TVA affectée à la branche maladie en contrepartie, notamment, de la baisse de 6 points du taux des cotisations maladie suite à la suppression du CICE. Cette évolution est assez éloignée de la prévision annuelle à ce stade mais cet écart est surtout lié au décalage d'un mois entre les données comptables retracées ici et la date de leur fait générateur.

L'endettement net de la CADES baisse de 8,0% à fin septembre 2020 contre une prévision annuelle de +4,6% : cet écart à la prévision vient de la révision de la prévision 2020 à la suite du vote de la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie qui prévoit de nouveau transfert de dettes sociales (16,4 Md€) et un prolongement jusque 2033 de la CADES, ce qui fait croire l'endettement net prévisionnel. Fin septembre 2020, la CADES a commencé de reprendre une partie des déficits de la CNAM et du FSV, soit 8 Md€ jouant sur la baisse de l'endettement net (-8,0%) par rapport au 2^{ème} trimestre (-16,2%).

L'explosion du déficit se poursuit au troisième trimestre avec cependant un sursaut en septembre en raison du versement du FRR à la CNAV au titre de la soulte IEG (5 Md€).

Branches : maladie (PUMa), vieillesse des régimes alignés, famille, AT-MP et FSV • Soldes cumulés (en Md€)



Branche maladie (PUMa) ¹

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Septembre		Sep-20 / Sep-19	% Prév. 2020
	* % évol		2019	2020		
Total des dépenses	237,8	9,8%	156,9	166,8	6,3%	70,1%
Prestations sociales	218,7	7,8%	148,5	153,1	3,1%	70,0%
Transferts	12,3	++	4,0	9,4	++	76,0%
Charges de gestion courante et autres charges	6,7	-0,4%	4,4	4,3	-3,3%	63,1%
Total des recettes	204,1	-5,1%	156,6	149,4	-4,6%	73,2%
Cotisations sociales	66,9	-8,7%	55,6	50,7	-8,9%	75,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,4	49,9%	1,3	1,3	-1,4%	39,4%
CSG	67,1	-6,5%	56,1	49,7	-11,5%	74,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	59,6	-1,6%	41,0	43,9	7,2%	73,7%
Charges liées au non recouvrement	-2,2	++	-0,7	-0,5	-25,2%	24,3%
Transferts	3,1	9,2%	1,5	2,7	++	84,9%
Autres produits	6,2	22,5%	1,8	1,6	-6,8%	26,3%
SOLDE	-33,7		-0,3	-17,4		

* : Prévisions du PLFSS 2021

Le solde de la **branche maladie** poursuit sa chute au troisième trimestre pour s'établir à -17,4 Md€, contre -0,3 Md€ en juin 2019. Cette détérioration résulte d'une baisse des recettes (-4,6%) et d'une forte hausse des dépenses (+6,3%).

Les cotisations sociales diminuent (-8,9%) en raison de la chute de la masse salariale soumise à cotisations. Cette évolution est proche de la prévision annuelle (-8,7%).

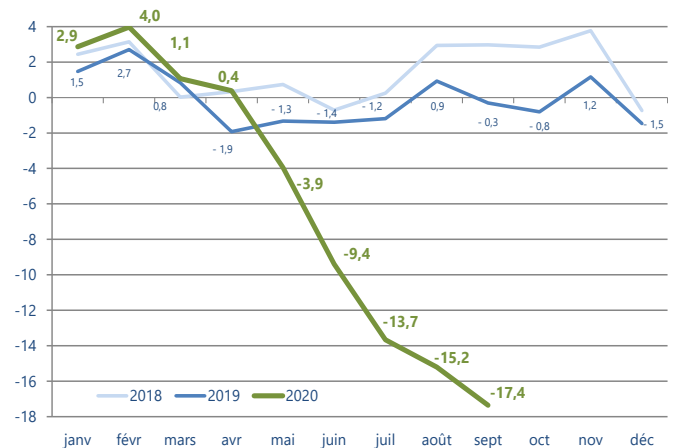
La contraction de la CSG (-11,5%) s'explique par le recul de la CSG activité du fait des effets de la crise sanitaire mais aussi par la baisse de la CSG assise sur les revenus de remplacement. En effet, la LFSS pour 2020 a transféré de la CNAM au FSV 0,26 point de CSG remplacement, afin de faire supporter à la CNAM l'intégralité du coût relatif au rétablissement du taux de CSG intermédiaire à 6,6% suite à la crise des gilets jaunes. Cette rectification n'a été opérée qu'en fin d'année 2019 créant un écart avec le profil de 2020 qui disparaîtra au 4^e trimestre 2020.

A l'inverse, les impôts et taxes sont très dynamiques (+7,2%) à l'opposé de la prévision du PLFSS (-1,6%). En premier lieu, cette hausse provient de la dynamique de la TVA (+1,8% contre -10,2% en prévision annuelle) qui pèse désormais plus de 60% dans le total des impôts et taxes affectés à la sécurité sociale. La forte hausse de la part de TVA affectée à la CNAM en 2019 (pour compenser la transformation du CICE en allègement de cotisations) joue encore pleinement sur l'évolution de la TVA encaissée en janvier 2020 comparée à celle de janvier 2019. De février à septembre, la recette de TVA chute de 12,7% par rapport à la même période l'année dernière en raison de l'effondrement de la consommation pendant le confinement. En second lieu, la taxe sur les salaires est en hausse de 90,5%, suite à la hausse de sa quote-part affectée à la CNAM de 9,8% en 2019 à 19,1% en 2020. De plus, les taxes sur les tabacs progressent de 12,2%, du fait d'une hausse de la fiscalité au 1^{er} mars 2020 et de la chute des achats transfrontaliers dus à la fermeture des frontières pendant le confinement du printemps.

Les prestations sociales croissent de 3,1%, évolution plus faible que celle qui a été retenue dans le PLFSS (+7,8%). Elles accélèrent en fin d'année ainsi qu'à la clôture des comptes lors des dernières délégations de crédits aux établissements sanitaires et médico-sociaux pour couvrir les surcoûts liés à la crise ainsi que l'entrée en vigueur des premières revalorisations au titre du Ségur de la santé. Les prestations de soins de ville en nature baissent de 1,3% en raison du confinement au printemps qui a eu des répercussions très fortes sur l'activité des professionnels de santé. A l'inverse, certaines dépenses sont plus dynamiques du fait de la crise sanitaire. En particulier, les indemnités journalières augmentent fortement (38,1%), en raison des indemnités versées aux parents d'enfants et personnes vulnérables empêchées de travailler pendant le confinement. Les dépenses au titre des établissements de santé accélèrent également (+5,7%).

La crise sanitaire continue de dégrader fortement le profil mensuel des soldes de la branche maladie au cours du troisième trimestre.

Branche maladie (PUMa) ¹ • Soldes cumulés (en Mde€)



¹ : La branche maladie de la protection universelle maladie (PUMa) regroupe les branches maladie des régimes de base suivants : CNAM avec la CPSTI, MSA, CPRP-SNCF, CNMSS, CANSSM, ENIM, RATP, CRPCEN et CAVIMAC.

Branche vieillesse des régimes alignés ²

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Septembre		Sep-20 / Sep-19	% Prév. 2020
	* % évol		2019	2020		
Total des dépenses	145,6	2,6%	105,6	108,4	2,7%	74,5%
Prestations sociales	139,7	3,0%	101,5	104,1	2,6%	74,5%
Transferts	4,1	-8,4%	2,9	3,3	11,1%	80,7%
Charges de gestion courante et autres charges	1,9	-1,2%	1,2	1,1	-9,8%	58,2%
Total des recettes	134,1	-3,5%	101,2	102,9	1,7%	76,8%
Cotisations sociales	81,1	-11,8%	68,4	62,9	-8,0%	77,5%
Cotisations prises en charge par l'Etat	3,6	46,8%	1,5	1,5	-1,4%	41,9%
CSG	16,9	-2,7%	10,1	11,2	10,8%	65,9%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	17,0	8,4%	13,2	14,2	7,6%	83,5%
Charges liées au non recouvrement	-1,8	++	-0,6	-0,4	-23,5%	24,0%
Transferts	16,8	43,3%	8,4	13,4	59,9%	79,8%
Autres produits	0,4	4,9%	0,2	0,1	-22,2%	37,2%
SOLDE	-11,5		-4,4	-5,5		
dont CNAV avec CPSTI	-8,6		-1,1	-2,6		
dont MSA Salariés	0,0		0,2	0,1		
dont FSV	-2,9		-3,5	-2,9		

* : Prévisions du PLFSS 2021

Le solde de la **branche vieillesse**, qui inclut le régime général, les salariés agricoles et le FSV, est en dégradation de 1,1 Md€ à fin septembre 2020 par rapport à la même date en 2019 (-5,5 Md€ contre -4,4 Md€). Les recettes sont en hausse (+1,7%) mais les dépenses augmentent sur un rythme plus rapide (+2,7%).

La hausse des recettes, en opposition à l'évolution observée à la prévision du PLFSS (-3,5%), résulte d'une augmentation des transferts reçus de près de 60%. Cette hausse s'explique par le versement au mois septembre, en application de la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie, de la part de la soulte du régime des industries électriques et gazières qui était jusqu'alors gérée par le Fonds de réserves des retraites (depuis 2005 au moment de l'adossé au régime général du régime de retraite des IEG).

Comme pour les autres branches, les cotisations diminuent fortement (-8,0%) en raison des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale. Sur la période de février à septembre, la baisse est de -9,6% soit un rythme plus proche de la prévision (-11,8%).

La CSG – uniquement affectée au FSV dans la branche vieillesse – reste très dynamique (+10,8%). Cette forte hausse provient de la rectification de la LFSS pour 2020 au titre de l'exercice 2019 transférant 0,26 point de CSG remplacement de la CNAM vers le FSV (cf. supra).

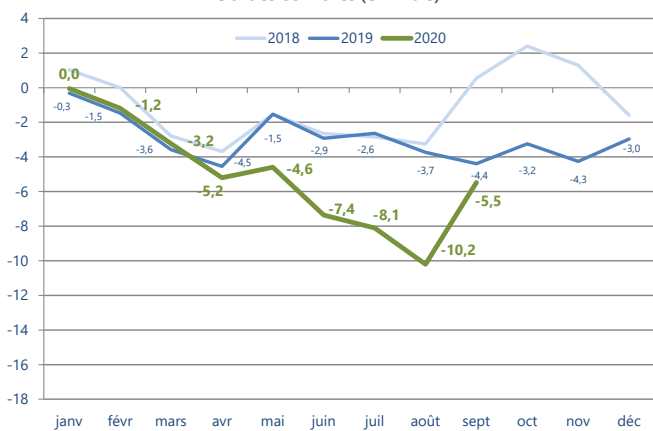
Les impôts, taxes et contributions hors CSG affectée à la CNAV augmentent nettement (+7,6%). Cette hausse, en cohérence avec la prévision (8,4%), s'explique par l'augmentation, décidée dans la LFSS pour 2020, de la fraction de taxe sur les salaires attribuée à la CNAV (53,4% en 2020 après 45,0% en 2019), pour compenser les pertes de

cotisation liées à l'exonération de cotisations salariales assises sur les heures supplémentaires.

Les prestations sociales progressent de 2,6%. L'effectif de bénéficiaires de droit direct de la CNAV augmente de 1,3% au 3^{ème} trimestre 2020, en léger repli par rapport à la même période l'année dernière (+1,5%). En revanche, la pension moyenne versée accélère légèrement (+1,6% après 1,2% en septembre 2019), en raison essentiellement d'une revalorisation des pensions plus élevée. Elle s'élève à +0,3% en 2019, contre une revalorisation d'environ 0,8% en moyenne en 2020 sur l'ensemble des prestations de droit propre versées par la CNAV. La LFSS pour 2020a en effet fixé la revalorisation à un taux compris entre 1% et 0,3% selon le niveau de pension tous régimes de l'assuré, au 1^{er} janvier 2020.

Grace au produit exceptionnel de 5 Md€ provenant du FRR, le profil des soldes mensuels se redresse nettement à la fin du troisième trimestre 2020.

Branche vieillesse des régimes alignés²
Soldes cumulés (en Md€)



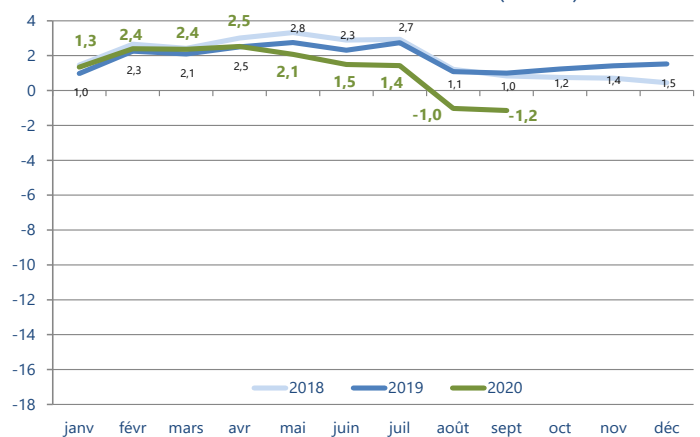
² : La branche vieillesse des régimes alignés regroupe le FSV et les organismes concernés par la liquidation unique des régimes alignés (LURA) : la CNAV avec la CPSTI et la branche vieillesse du régime des salariés agricoles.

Au second trimestre 2020, les impôts, taxes et contributions hors CSG reculent de 7,6%, du fait essentiellement d'une réduction de la fraction de taxe sur les salaires affectée à la CNAF en 2020 (27,8% après 35,2%), au profit de la CNAV. L'écart à la prévision (-15,8%) s'explique par la forte baisse de la TSCA dont le rendement annuel fera l'objet d'un prélèvement en fin d'année au profit d'Action Logement Services.

Les charges baissent de 0,8%, essentiellement tirées par les prestations sociales nettes (-1,1%). Les dépenses de prise en charge de cotisations au titre du CMG reculent nettement (-12,8%) à cause du confinement, qui a entraîné un effondrement du recours aux modes de garde d'enfant payants. Par ailleurs, les dépenses de l'allocation de base de la PAJE diminuent de 6,9% du fait de l'alignement progressif de ses plafonds d'attribution sur ceux du complément familial. A l'inverse, cette baisse est atténuée par l'allocation de rentrée scolaire qui augmente de 27,2% à cause de la revalorisation exceptionnelle de 100 euros intervenue cet été. L'augmentation des transferts reste limitée (+0,5%), elle est tirée par la prise en charge des majorations de pensions de retraite pour enfants (+1,4%).

Le profil des soldes de la branche à la fin du troisième trimestre se dégrade par rapport à 2019 mais de façon plus modérée que pour les branches maladie et vieillesse.

Branche famille • Soldes cumulés (en Md€)



Branche famille

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Septembre		Sep-20 / Sep-19	% Prév. 2020
	* p	%	2019	2020		
Total des dépenses	50,4	1,0%	37,3	37,0	-0,8%	73,4%
Prestations sociales	37,0	0,8%	28,0	27,7	-1,1%	74,9%
Transferts	10,4	1,0%	7,6	7,7	0,5%	74,0%
Charges de gestion courante et autres charges	3,0	4,2%	1,6	1,6	-0,5%	53,3%
Total des recettes	46,9	-8,7%	38,3	35,8	-6,4%	76,4%
Cotisations sociales	27,9	-7,9%	22,5	21,2	-5,8%	75,9%
Cotisations prises en charge par l'Etat	1,2	++	0,5	0,5	-3,2%	43,1%
CSG	11,2	-6,1%	9,1	8,3	-8,2%	74,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	6,3	-15,8%	5,9	5,4	-7,6%	87,1%
Charges liées au non recouvrement	-0,6	--	-0,2	-0,2	-29,9%	25,5%
Transferts	0,3	36,4%	0,1	0,1	-1,9%	41,7%
Autres produits	0,7	-9,5%	0,5	0,5	1,4%	63,1%
SOLDE	-3,5		1,0	-1,2		

* : Prévisions du PLFSS 2021

Au 30 septembre 2020, le solde de la **branche famille** devient déficitaire (-1,2 Md€). C'est une détérioration de 2,2 Md€ par rapport au 3^{ème} trimestre 2019 (+1,0 Md€). Les recettes baissent de 6,4% plus fortement que les charges (-0,8%).

Les cotisations sociales baissent de 5,8%, un repli, à ce stade, un peu moindre que la prévision annuelle de -7,9%.

Le produit de CSG baisse de 8,2% au troisième trimestre 2020. Cette diminution concerne notamment la CSG sur revenus d'activité (-8,6% pour une prévision annuelle à -11,2%), du fait des effets de la crise sanitaire sur la masse salariale et des reports d'appels de cotisations des travailleurs indépendants.

Branche AT-MP du régime général

en milliards d'euros	2020 p		Montant à fin Septembre		Sep-20 / Sep-19	% Prév. 2020
	* p	%	2019	2020		
Total des dépenses	12,4	1,5%	8,6	8,6	0,4%	69,5%
Prestations sociales	9,5	2,0%	6,9	6,9	0,8%	72,4%
Transferts	2,0	-1,5%	1,2	1,2	-1,8%	60,1%
Charges de gestion courante et autres charges	0,9	4,1%	0,5	0,5	0,5%	60,2%
Total des recettes	12,0	-9,0%	9,8	9,2	-6,7%	76,2%
Cotisations sociales	11,5	-10,6%	9,5	8,9	-5,6%	77,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	0,38	++	0,14	0,06	--	17,0%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	0,00	--	0,00	0,00	--	n.s.
Charges liées au non recouvrement	-0,34	++	-0,14	-0,11	-21,5%	32,6%
Transferts	0,03	++	0,00	0,00	-44,9%	-7,7%
Autres produits	0,46	0,0%	0,34	0,25	-24,7%	0,0%
SOLDE	-0,4		1,2	0,5		

* : Prévisions du PLFSS 2021

Le solde de la **branche AT-MP** à la fin du troisième trimestre 2020 se est dégradé par rapport à celui du 3^{ème} trimestre 2019 (+0,5 Md€ contre +1,2 Md€). Les recettes sont en baisse (-6,7%) tandis que les dépenses augmentent légèrement (+0,4%).

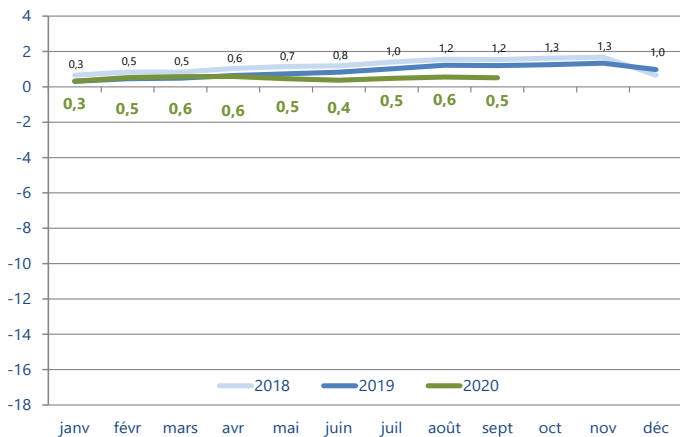
La quasi-totalité des recettes de la CNAM-AT est composée de cotisations des salariés du secteur privé non agricole, les travailleurs indépendants non agricoles n'étant pas couverts pour ce risque. A fin septembre 2020, les recettes de cotisations baissent de 5,6% (contre une prévision annuelle de -10,6%).

Les dépenses de prestations de la branche AT-MP sont en hausse de 0,8%. La forte dynamique des indemnités journalières (+6,0%) est pour une large part compensée par le repli des dépenses au titres des

prestations en nature en ville qui baissent de 6,2% et des prestations d'incapacité permanente (-1,6%, notamment en raison de la suppression, dans la LFSS pour 2020, de la possibilité de versement en capital des rentes peu élevées).

La chronique mensuelle des soldes de la branche AT-MP est comme pour autres branches, en dégradation par rapport à 2019.

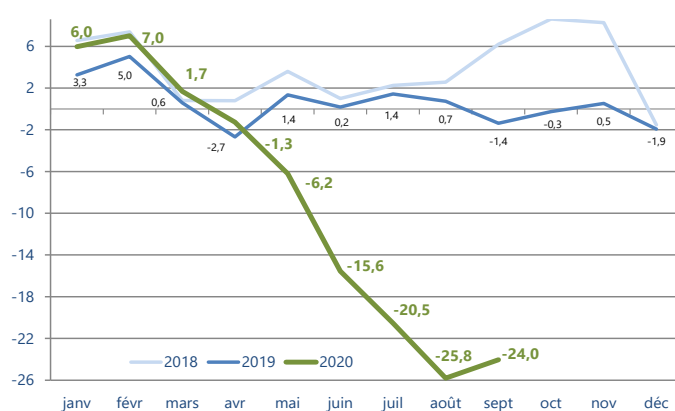
Branche AT-MP du régime général •
Soldes cumulés (en Md€)



2020, son résultat est déficitaire de 0,3 Md€ en raison à la fois d'un repli de ses recettes du fait de la crise et par un accroissement de ses charges par rapport à l'année dernière.

Par ailleurs, le solde du régime des exploitants agricoles est de -0,1 Md€ contre un solde quasi nul en 2019. A l'inverse, le régime des professions libérales (CNAVPL) affiche un excédent de 0,9 Md€ au lieu de 0,8 Md€ en septembre 2019.

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³ • Soldes cumulés (en Md€)



³ : les comptes mensuels des organismes de sécurité sociale intègrent la branche maladie de la PUMA, les branches vieillesse des régimes alignés, la branche famille, la branche AT-MP du régime général et le FSV déjà présentés en première partie, auxquels sont ajoutés la CNSA et neuf autres régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles de la MSA, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM).

Comptes mensuels des organismes de sécurité sociale ³

Dans cette dernière partie, le champ de la publication est étendu à la CNSA et aux principaux régimes vieillesse de base (CNRACL, CNIEG, Exploitants agricoles, SNCF, CNAVPL, FSPOEIE, CANSSM, RATP, ENIM). Pour des raisons de lisibilité et de comparabilité avec les données publiées lors de la CCSS, la section qui suit ajoute les dépenses et les recettes mensuelles de ces organismes à celles présentées dans le tableau regroupant toutes les branches du régime général de la première page.

en milliards d'euros	2020 p	% évol	Montant à fin Septembre		Sep-20 /	% Prév.
	*		2019	2020	Sep-19	2020
Total des dépenses	489,2	5,7%	339,0	351,7	-3,7%	71,9%
Prestations sociales	451,4	4,9%	318,8	326,4	-2,4%	72,3%
Transferts	24,9	24,6%	12,1	17,6	44,6%	70,5%
Charges de gestion courante et autres charges	12,9	0,4%	8,0	7,7	-3,9%	59,7%
Total des recettes	438,1	-5,0%	337,6	327,7	-3,0%	74,8%
Cotisations sociales	218,2	-9,1%	179,9	167,6	-6,8%	76,8%
Cotisations prises en charge par l'Etat	8,7	++	3,6	3,5	-4,1%	39,8%
CSG	97,3	-5,9%	76,8	70,7	-8,0%	72,6%
Autres contributions sociales, impôts et taxes	89,8	-1,3%	65,7	68,9	4,8%	76,6%
Charges liées au non recouvrement	-5,3	++	-1,7	-1,3	-24,1%	24,6%
Transferts	21,3	35,1%	10,6	15,9	++	74,6%
Autres produits	7,9	14,6%	2,8	2,5	-10,6%	31,9%
SOLDE	-51,2		-1,4	-24,0		
dont solde toutes branches de la première partie	-49,0		-2,5	-23,5		
dont solde des autres régimes	-2,1		1,1	-0,5		

* : Prévisions du PLFSS 2021

Le solde de l'ensemble des organismes de sécurité sociale s'établit à -24,0 Md€ contre -1,4 Md€ à fin septembre 2019. La prise en compte des organismes de sécurité sociale qui n'appartiennent pas au régime général accentue la dégradation du solde de 0,5 Md€.

Ce déficit supplémentaire est dû principalement au régime de retraite de la fonction publique territoriale et hospitalière (CNRACL) qui est désormais structurellement déficitaire (1,0 Md€ fin septembre).

La CNSA y contribue également, alors qu'elle affichait en 2019 à la même période un excédent de 0,9 Md€ : à la fin du troisième trimestre

Contexte

Cette publication complète les informations annuelles établies dans le cadre de la Commission des comptes de la sécurité sociale, en fournissant des éléments sur la situation financière infra-annuelle des organismes de sécurité sociale. Elle s'inscrit dans le cadre des dispositions de la directive européenne 2011/85 en matière de publication par les Etats membres des données comptables mensuelles sur le champ des administrations de sécurité sociale.

Méthodologie

La fiche 3.1 du rapport de la CCSS de septembre 2014 explicite plus en détail la méthodologie retenue. La fiche 3.8 du rapport de la CCSS de septembre 2015 décrit les modalités d'intégration de la MSA et de l'ex-RSI dans ce suivi mensuel. Les subventions d'équilibre de l'État que perçoivent les régimes de la SNCF, la RATP, la CANSSM, le FSPOEIE et l'ENIM sont mensualisées par douzième selon les montants fixés en loi de finances. Pour assurer la comparabilité avec les exercices précédents, des retraitements ont été effectués afin d'obtenir un périmètre homogène d'un exercice à l'autre ; les soldes présentés peuvent donc différer de ceux des publications antérieures. Le champ couvert par cette publication correspond à 99% des charges des régimes de base de sécurité sociale.

Limites

Les résultats en fin de mois présentés ici ne prennent en compte ni les opérations d'inventaire (provisions, reprises de provision, produits à recevoir...), ni certaines écritures comptables connues uniquement en fin d'exercice. De ce fait, c'est avant tout l'analyse sur une période comparable de l'année précédente qui fait sens, sous réserve de la prise en compte des événements susceptibles d'affecter la qualité et la régularité avec lesquelles les données mensuelles sont enregistrées dans les comptes des organismes tout au long de l'année. Par ailleurs, les changements d'affectation de recettes entre branches d'une année à l'autre peuvent modifier le profil infra annuel des comptes, limitant en partie la comparabilité avec les exercices passés.



Commission des Comptes de la Sécurité Sociale
Ministère de l'économie, des finances et de la relance
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion
Ministère des solidarités et de la santé

Contact : DSS-CCSS-SECRETARIAT-GENERAL@sante.gouv.fr

